

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2022 038 CA

SEANCE du 13 décembre 2022
Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**
L'An deux mille vingt deux
Le treize décembre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23
Présents : 17
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 2

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Franck CHARRIE, Représentant la CAF à M. Ahmed MOUHOUCHE, Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local à Bernard KSAZ, M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental à Chantal DEJEAN-DUPEBE

Excusés : Mme Christel CANTARUTTI, Représentante Syndical UD CFDT – M. Éric CANTARUTTI, Représentant Syndical UD CGT

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. CERES Michel, Chef d'unité Politique de l'Habitat à la DDT, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Budget Principal 2023

Le budget présenté s'inscrit dans une démarche d'analyse financière prospective et dans les orientations budgétaires votées lors du Conseil d'Administration du 21 octobre 2022.

L'établissement du budget 2023 est un exercice rendu particulièrement difficile et délicat du fait du contexte politique et économique très tendu lié à, une inflation inédite, engendrant une hausse générale des indices et des taux, et une crise énergétique découlant de la guerre en Ukraine.

Diverses mesures sont annoncées mais non actées à ce jour pour contrebalancer ce manque de visibilité (poursuite de la RLS au-delà de la clause de revoyure, montant de la TVA, bouclier tarifaire en 2023). C'est inédit.

La présentation du budget est conforme à l'article L 421-21 du Code de la Construction et de l'Habitat régissant les règles applicables aux Offices Publics de l'Habitat soumis aux règles de la comptabilité commerciale.

Le résultat du Compte de Résultat Prévisionnel est repris dans un tableau de calcul de Capacité d'Autofinancement prévisionnelle, laquelle apparaît dans le tableau de financement prévisionnel en tant que ressource.

Le Président commente les différents postes du budget et propose au Conseil d'Administration le vote du Budget Principal 2023 au niveau des chapitres.

LE CONSEIL, après avoir entendu l'exposé de son Président, décide à l'unanimité d'adopter le Budget Principal 2023 joint en annexe de la présente délibération, par chapitre et l'arrête aux sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2023

COMPTE DE RESULTAT

Charges	:	21 194 175 €
Produits	:	21 270 375 €
Excédent prévisionnel	:	76 200 €
Capacité d'Autofinancement	:	3 633 200 €

TABLEAU DE FINANCEMENT

Emplois	:	27 922 228 €
Ressources	:	22 967 142 €
Apport en Fonds de Roulement	:	4 955 086 €

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Bernard KSAZ

Pour : 21
Abstention : 0
Contre :